

DIRECTION SPORTS

Flash info des DTN n°106 du 15 mai 2020

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux, Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux adjoints,

Voici le n°106 du Flash info DTN. L'équipe du bureau DS2B reste à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez obtenir sur l'un ou l'autre des sujets qui y sont abordés. Bonne lecture.

Éric LEPAGNOT

Communication gouvernementale

Fonction publique - Déconfinement

Vous trouverez en pièce-jointe, <u>la lettre</u> commune du ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics ministres ainsi que le "<u>Questions - Réponses</u> sortie du déconfinement dans la fonction publique".

COVID-19 – Déconfinement

Plan de reprise des activités sportives

Actualisation - Guides ministériels

Comme l'a souligné la Ministre dans son courrier du 11 mai 2020, les fiches de reprise des activités sportives sont actualisées au fur et à mesure de l'évolution des mesures.

Vous pouvez consulter les quatre guides en ligne :

- <u>Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive</u>
- <u>Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives</u>
- <u>Guide d'accompagnement des sportifs de haut</u> niveau et professionnels
- Guide de recommandations des équipements sportifs terrestres, sports d'eau, piscines, centres aqualudiques et espaces de baignade naturels

L'équipe du bureau DS2B se tient à votre écoute pour toute demande de précisions (lien vers le tableau des référents DS2B <u>ici</u>)

Organisme de formation

Outils du Ministère du travail

Le guide du ministère du travail destiné aux OF vient d'être publié. Il fait suite au décret prescrivant les

mesures générales nécessaires pour faire face à la pandémie. Conçu comme un guide d'aide à la décision, ce document, destiné aux acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue, formule des conseils et recommandations pour l'organisation des enseignements.

Il est accessible depuis <u>le home page du site du</u> ministère du travail

D'autres articles, enquête nationales sont également disponibles sur les pages de la *rubrique*

« Coronavirus » du site du Ministère du travail:

- <u>Déconfinement et condition de reprise de</u> l'activité
- Ressources utiles pour les OF
- Formation à distance
- Formation professionnelle

Nouvelles mesures réglementaires

Formations - certifications

Un arrêté prescrivant toutes les mesures d'exception relatives aux formations/certifications aux formations professionnelles des diplômes d'Etat de l'animation et du sport va être publié au JORF dans les prochains jours. Vous pouvez d'ores et déjà en prendre connaissance.

Consulter <u>la version signée de l'arrêté</u>

PS : cet arrêté ne sera applicable qu'à compter de sa publication officielle au JORF.

Actualisation des textes dans le cadre de l'urgence sanitaire

À la suite de la publication de la loi 2020-546 du 11 mai 2020, prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le décret 2020-548 est paru pour actualiser les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de

Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire. Il abroge le décret 2020-545 paru le 11 mai.

Ce nouveau décret reprend les mesures prescrites le 11 mai en matière de transport et complète le dispositif prévu sur les déplacements de plus de 100 km et les déplacements en lle-de-France dans les transports en commun aux heures de pointe.

Consulter les textes ci-après :

Loi 2020-546 prorogeant l'état d'urgence

<u>Décret n°2020-548</u> sont parus au JOFR le 12 mai 2020.

Lire <u>l'instruction envoyée aux préfets DS/DS2/2020/69</u> du 11 mai 2020

Accueils collectifs de mineurs

Protocole pour la réouverture des ACM

Vous pouvez consulter le protocole pour la réouverture des ACM à compter du 12 mai 2020 sur Paco en suivant le lien <u>ici</u>.

Campagne de communication

Cartouche « gestes barrières »

Un nouveau visuel « gestes barrières » à placer sous vos signatures est disponible.

Télécharger : cartouche « gestes barrières »

Sport de haut niveau

Arbitres et juges sportifs de haut niveau

Campagne d'inscription en liste ministérielle (AJSHN)

Informées par *l'instruction du 13 mai 2020*, les fédérations dont au moins une discipline est reconnue de haut niveau sont invitées à faire remonter au bureau DS2B (<u>benoit.schuller@sports.gouv.fr; copie DS.A1@sports.gouv.fr</u>), en utilisant *le fichier ci-joint*, leurs demandes d'inscription en liste ministérielle pour leurs arbitres et juges internationaux.

Vous trouverez, pour mémoire, les *compétitions de référence* prises en compte pour ces inscriptions **a**. Le délai de retour est fixé au 15 juin 2020.

Accession au sport de haut niveau

Evolution des textes des sections sportives scolaires (SSS) et création des sections sportives d'excellence (SSE)

Dispositif du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, piloté par les recteurs d'académie, les sections sportives scolaires (SSS) offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.

Abrogeant la circulaire n° 2011-099 du 29/09/2011 relative aux SSS, la nouvelle circulaire introduit la notion de « section d'excellence sportive » (SES) pilotée par le recteur de région académique.

Ce dispositif vise principalement les élèves du second degré, mais pour certains sports à maturité précoce (gymnastique, patinage...) peut concerner également des élèves du cycles 3 (pour la partie premier degré CM1-CM2).

La présence d'élèves relevant de cette accession au haut niveau dans une école ou un établissement scolaire, justifie un aménagement de leur temps scolaire pour garantir l'acquisition des connaissances et compétences des programmes, ainsi que l'atteinte par le jeune sportif du meilleur niveau possible dans son activité de prédilection. Des dérogations à la carte scolaire pourront être accordées pour l'entrée dans les SES.

Vous trouverez la note de présentation complète de la DGESCO ci-dessous en lien.

- <u>Circulaire</u> <u>du</u> <u>10-4-2020</u> <u>NOR</u> : <u>MENE2009073C</u> - <u>Sections sportives scolaires</u> et sections d'excellence sportive
- <u>Cahier des charges des sections sportives</u> <u>scolaires</u>

Télécharger la circulaire n°2020- du 10 avril 2020

Sportifs de haut niveau

Déplacements internationaux

Afin d'accompagner, <u>dans la mesure du possible</u>, les sportifs exprimant un besoin de rentrer chez eux (Métropole ou Outre-mer) et ceux prévoyant de se déplacer prochainement il est à noter :

1 / qu'en aucun cas, nous ne pouvons déroger aux règles établies par notre gouvernement et par les autres Etats, lesquelles évoluent quotidiennement,

2/ que s'il s'agit d'un retour en France depuis l'étranger et qu'un athlète rencontre des difficultés pour rentrer :

- il doit se faire connaître auprès de l'ambassade via le « fil d'Ariane »:
- il doit vérifier régulièrement les vols pour les retours aériens, il n'y a pas de dispositif ad hoc de rapatriement.

3 / que pour toute demande d'accompagnement quelle qu'elle soit, il est indispensable de donner ces

informations à l'athlète et <u>de transmettre par mail à</u> <u>la mission des affaires européennes et internationales</u> <u>(madeleine.delaperriere@sports.gouv.fr)</u>:

- Nom/prénom/ discipline de l'athlète
- Lieu de résidence habituel
- Pays de séjour actuel
- Pays de destination
- Coordonnées de l'athlète
- Raisons du déplacement / situation
- Période de déplacement envisagée
- Moyens de déplacements envisagés

En fonction de chaque situation, une réponse sera apportée sur les possibilités (ou non) de retour, en lien avec l'ambassadrice pour le sport.

Ethique et Intégrité

Lutte contre les violences dans le sport

Désignation d'un référent fédéral

Mme Fabienne Bourdais, IGESR déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport, rappelle à chaque fédération les termes du courrier en date du 23 avril demandant à ce que soit spécifiquement désigné un correspondant en charge de la lutte contre les violences sexuelles. Ce référent sera le point de contact unique de la direction des sports pour le signalement et le suivi des procédures propres aux différents acteurs (judiciaires, administratives et disciplinaires fédérales). Ceci permettra d'établir une relation sécurisée essentielle au regard de nature des échanges.

A ce jour, moins de 10 fédérations ont formalisé cette désignation auprès de la direction des sports (courrier du président à adresser par voie électronique à ds.a1@sports.gouv.fr). Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que chaque désignation fédérale nous parvienne dans les meilleurs délais.

RAPPEL: Pour les signalements de situations ou de faits nécessitant une intervention, l'adresse électronique <u>signal-sports@sports.gouv.fr</u> doit être l'outil privilégié à utiliser.

Affaires européennes et internationales

Covid-19

Coordination européenne

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, la Mission Affaires européennes et internationales réalise une veille européenne et entretient des échanges quotidiens avec ses homologues européens sur les mesures prises pour contrer l'épidémie et ses conséquences ainsi que sur les modalités d'organisation de la reprise des activités sportives et associatives, notamment au regard des enjeux sanitaires et médicaux.

Ces échanges permettent d'alimenter les travaux techniques et la prise de décision politique, en complément des échanges que la Ministre peut avoir avec les autres Ministres européens.

La Mission a également promu les quatre guides réalisés par le Ministère des sports, qui ont suscité beaucoup d'intérêt chez nos partenaires européens.

Un possible report des Jeux de la Francophonie

Le Conseil d'orientation du Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), réuni à distance en session extraordinaire le 6 mai, a adopté une recommandation, à destination du Conseil permanent de la Francophonie, de report des Jeux de la Francophonie de Kinshasa à l'été 2022 (du 19 au 28 août). Cette recommandation devra désormais être adoptée par le Conseil permanent de la Francophonie du 10 juillet 2020.

En effet, la IXème édition des Jeux de la Francophonie devait initialement se tenir du 23 juillet au 1er août 2021 dans la capitale de la République démocratique du Congo. Le report des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo à ces mêmes dates a contraint les autorités congolaises à opter pour un report de l'événement sportif et culturel phare de la Francophonie.

Appel à projets européens

Accompagnement et encadrement par le sport de jeunes exposés au risque de radicalisation

Cette action a pour objectif de soutenir des projets organisés par des organisations et des fédérations sportives en coopération avec les pouvoirs publics, les acteurs locaux et la société civile. Elle portera principalement sur la prévention de la radicalisation, notamment en aidant les jeunes exposés au risque d'exclusion et de radicalisation à mieux s'intégrer

dans la société dans laquelle ils vivent. Elle mettra l'accent sur la pratique du sport et de l'activité physique en tant qu'outil permettant une meilleure inclusion au sein d'un groupe ou de la société dans son ensemble.

Les activités proposées doivent avoir lieu dans au moins cinq États membres différents de l'UE et durer entre 24 et 36 mois, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023.

Pourront ainsi être éligibles au titre du présent appel à propositions (exemples non exhaustifs):

- l'élaboration d'activités sportives et physiques pour les personnes exposées au risque de radicalisation,
- la conception et la mise en place de réseaux à l'échelle de l'UE entre les organisations actives dans la prévention de la marginalisation et de la radicalisation par le sport,
- l'organisation d'ateliers, de colloques et de conférences visant à diffuser les informations, l'expertise et les possibilités de coopération dans le domaine de la prévention de la marginalisation et de la radicalisation par le sport,
- l'élaboration, le recensement, la promotion et l'échange d'activités et de bonnes pratiques, au niveau de l'UE, en matière d'accompagnement et d'encadrement par le sport de personnes exposées au risque de radicalisation.

La subvention de l'UE est limitée à un taux de cofinancement maximal de 80 % des coûts éligibles et sera comprise entre 100.000 et 200.000 euros par projet.

Les projets doivent être soumis <u>avant le 22 juin 2020</u> à 12 heures ; <u>plus d'informations sur le site :</u>

« European commission »

Développement du sport

Sport Santé

Appel à projet « maisons sports santé 2020 »

Initié l'an passé dans le cadre de la Stratégie nationale sport santé, l'appel à projets pour la reconnaissance des Maisons Sport-Santé est reconduit en 2020.

Comme vous le savez le 1^{er} AAP en 2019 a permis le référencement de 138 Maisons Sport-Santé sur la quasi intégralité du territoire.

Vous trouverez leur présentation via la carte interactive *en consultant la page via le lien suivant* :

Alors que l'activité physique est, aujourd'hui et plus que jamais, un enjeu de santé publique pour les Français, le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé viennent de publier le cahier des charges du deuxième appel à projets qui permettra d'identifier de nouvelles structures et ainsi répondre à l'engagement présidentiel de création de 500 Maisons Sport-Santé d'ici 2022.

Vous pourrez y accéder via les liens suivants :

- Lien site MS
- Lien site MSS

<u>La limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 17 juillet.</u>

Pour toute question à cet égard, vous pouvez solliciter <u>christele.qautier@sports.qouv.fr</u>, ainsi que le PRN Sport Santé Bien-Être <u>pole-sante@creps-vichy.sports.qouv.fr</u>

Sport féminin

Enquête APS et maternité

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête sur la thématique « APS et maternité » et nous vous remercions vivement pour vos contributions.

L'objectif de cette enquête était de recenser les dispositifs spécifiques fédéraux et initiatives locales remarquables portés par vos structures affiliées en faveur des femmes enceintes, en post-partum et pour les mères d'enfants de moins de 3 ans.

Ainsi que cela vous a été précisé, ces ressources sont destinées à alimenter la dernière partie d'un guide qui présentera les bénéfices de la pratique d'une APS avant, pendant et après la grossesse.

Vous trouverez la restitution de vos contributions avant la finalisation de la 1^{ère} édition de ce guide. Ce document pourra être actualisé annuellement, et ainsi intégrer une offre que vous seriez amenés à déployer ultérieurement.

Vous disposerez d'une semaine à compter de la réception de ce numéro pour apporter des précisions ou compléments au recensement ci-joint. Dans cette perspective, merci de vous rapprocher du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport – DS1A - et particulièrement d'Emmanuelle SARRON-RAGONNEAU (SARRON@sports.gouv.fr) avec copie à DS.B1@sports.gouv.fr

Consulter le Guide « compléments »

Actualités juridiques

Veille du journal officiel

Covid-19: recyclage

Pour faire face à l'épidémie de covid-19, il a été acté par <u>arrêté du 6 mai 2020</u> des adaptations au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maîtrenageur-sauveteur et aux modalités du stage de recyclage et de formation de mise à niveau des titulaires de diplômes d'Etat dans le champ du sport délivré au nom du ministère chargé des sports.

Report de date

Les modifications portant sur la date d'abrogation de la spécialité « activités équestres » et de la spécialité « pêches de loisirs » du BPJEPS et de la mention « patinage sur glace » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » ont été publiées par arrêté le 13 mai au JORF.

Agenda 2020

15 mai : dépôt sur PFS des appels à projet RI

31 mai : dépôt des réponses à l'appel à projets Ministère Intérieur « Sport et intégration »

1^{er} juin : dépôt des réponses appel à projet UE « Sport Intégration et Inclusion sociale Réfugiés »

12 juin : date limite d'envoi des candidatures CRAR (emplois Armées)

15 juin : date limite d'envoi des inscriptions des arbitres et juges sportifs de haut niveau

15 juin: date limite inscription formation SportCom

22 juin : date limite de dépôt des dossiers à l'appel à projet « Accompagnement et encadrement par le sport de

jeunes exposés au risque de radicalisation »

25 juin : réunion de la CRAR – CNSD Fontainebleau **30 juin** : dépôt des projets UE #Beinclusive 2020

17 juillet : date limite de dépôt des dossiers de candidature appel à projet MSM



30 juin 2020 / 30 septembre 2020 / 31 décembre 2020 : état des congés à rendre au CGO CTS Chaque lundi après-midi, le CGOCTS procède à la signature des ordres de missions validés par les DTN

Intranet du ministère

Lien vers le portail des fédérations sportives (PFS) : 💄

PSQS : 💄

Archives

Index @

Consultez l'intégralité des Flash info (n°1 du 27 janvier 2016 au n°105 du 11 mai 2020)
N'oubliez pas que vous pouvez contribuer au contenu de cette lettre (échange de bonnes pratiques, informations utiles) en laissant un message à l'adresse : DS.A1@sports.gouv.fr